



Doc. 580

25 octobre 1956

Aide aux régions sous-développées

Proposition de résolution

déposée par M. Paul DEVINAT et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Considérant que le problème de l'aide aux régions sous-développées revêt une importance croissante et qu'il requiert, comme l'exprime le rapport de politique générale ([Doc. 539](#), paragraphe 27), l'élaboration d'une « véritable charte d'assistance »,

Décide de s'attacher à l'élaboration d'un plan de travail qui incorporerait les principes politiques, économiques et sociaux sur la base desquels une aide substantielle, technique et financière pourrait être fournie et acceptée par tous les États en cause dans les conditions les plus satisfaisantes.

Signé (voir au verso)



Signé:

DEVINAT Paul, France